

DROIT DE NAÎTRE

Sommaire

Bioéthique : les dispositions anti-vie de la loi actuelle aggravées
pages 1 et 2

Remise de pétitions à M. Fillon et M. Baroin
pages 1 et 3

Les féministes pro-avortement manifestent leur désarroi
pages 4 et 5

L'avortement : un geste lourd de conséquences
page 5

8 639 Français tendent leur carton rouge à Mme Roselyne Bachelot
page 6

Le forfait avortement augmenté de 50%
page 6

Le courrier des amis de Droit de Naître
page 7

Nouvelle proposition de loi visant à légaliser le suicide assisté
page 8

Le droit à l'objection de conscience sort renforcé
page 8

Révision de la loi sur la bioéthique

Le gouvernement s'enfoncé dans la dérive et le député Leonetti fait volte face

Le 20 octobre dernier, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi relatif à la bioéthique, approuvé ce même jour en Conseil des ministres.

Mme Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, a reconnu dans son compte-rendu que son projet ne constitue pas « une simple mise à jour du droit actuel ».

Plusieurs dispositions, en effet, aggravent les dispositions anti-vie de la loi actuelle, confirmant, une fois de plus, que lorsque l'on veut « encadrer

les dérives » on finit par dériver avec le cadre...

Ainsi, le projet de loi facilite davantage les recherches sur l'embryon – une manipulation de la vie humaine attentatoire à sa dignité qui finit toujours par la destruction de l'embryon : désormais, pourront être autorisées les recherches « susceptibles de permettre des progrès médicaux majeurs » et non seulement des « progrès thérapeutiques majeurs ».

La nuance n'est pas mince. Contrairement aux recherches sur

(suite page 2)

Remise de pétitions à M. Fillon et M. Baroin

Droit de Naître a remis le mardi 9 novembre **3493 pétitions au Premier Ministre, M. F. Fillon, et 3597 au Ministre du Budget, M. F. Baroin**, en demandant que le budget de l'État pour l'année 2011 ne reconduise pas les subventions publiques aux organismes qui pratiquent des activités de conseil en matière d'avortement tel que les Centres de *Planning familial*.

(suite page 3)



(Suite de l'article de la page 1)

des cellules-mères adultes qui ont abouti à de vrais progrès thérapeutiques, les recherches sur l'embryon n'en ont apporté aucun. D'où la nécessité de modifier l'intitulé afin de pouvoir continuer malgré tout les recherches, sous prétexte que celles-ci pourront obtenir des résultats « en matière de diagnostic et de prévention », ce qui est beaucoup moins exigeant pour les chercheurs.

» Un arrêt idéologique et non scientifique

Pour rappel, en septembre 2008, la *Fondation Jérôme Lejeune* avait déposé un recours devant le Tribunal administratif contre une recherche autorisée par l'Agence de biomédecine au laboratoire *I-stem*. Dans son recours, elle avait fourni des arguments scientifiques qui prouvaient que le projet d'*I-stem* n'apportait pas de « perspectives thérapeutiques majeures » et qu'il pouvait également être effectué avec des cellules autres qu'embryonnaires. Dans un arrêt idéologique et non scientifique, le tribunal vient de débouter la Fondation, laquelle a décidé de faire appel devant la Cour administrative de Paris.

» Les failles de la loi actuelle élargies

D'autres changements à la loi actuelle, proposés par le projet du gouvernement, concernent les modalités d'encadrement de l'assistance médicale à la procréation, qui deviendront évolutives. En particulier, il est déjà envisagé de :

– ouvrir la fécondation in vitro aux pacésés, « dans un souci d'éga-

lité avec les couples mariés », affirme le gouvernement ;

– autoriser la congélation ovocitaire ultrarapide (ou vitrification), ce qui permettrait aux jeunes femmes de retarder la maternité en stockant leurs ovules et en les utilisant plus tard, à un âge où elles risquent d'être infertiles.

Cette dernière autorisation vient élargir les failles de la loi actuelle, qui ont permis au service du Dr René Frydman, à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart, de faire naître, début novembre, deux jumeaux issus d'ovocytes congelés.

Le Pr Jean Leonetti, rapporteur de la Mission parlementaire sur la révision des lois de bioéthique, a profité de l'occasion de cette naissance pour relancer le débat autour de la recherche sur l'embryon.

« Il est urgent d'autoriser la recherche sur l'embryon non destiné à naître, de permettre, une bonne fois pour toutes, en mettant à bas le système actuel de dérogations, la recherche sur les cellules souches embryonnaires » en France, a-t-il déclaré au *Journal du Dimanche*. Il a aussi fustigé le projet de loi du gouvernement qu'il juge trop timoré. « Il faut en finir avec l'obscurantisme », a-t-il lâché.

» Un « sinistre calcul politique »

La *Fondation Jérôme-Lejeune* a aussitôt réagi en s'interrogeant sur le « sinistre calcul politique » du député rapporteur, puisque ses paroles contredisent ouvertement les orientations de la Mission parlementaire sur la bioéthique qu'il a conduite en 2009, lesquelles recommandaient explicitement de « maintenir le principe de l'interdiction de la recherche sur l'embryon ».



Remise des pétitions d'intervention urgente à M. Fillon et M. Baroin

« En s'appuyant sur l'équation fautive et facile : 'défense de l'embryon humain = obscurantisme', le député (...) se réfugie dans un registre réducteur, de mauvais augure à la veille de l'ouverture du débat parlementaire », regrette la Fondation.

► Rester vigilant lors du prochain débat parlementaire

Le cardinal André Vingt-Trois a aussi profité de la session de clôture de l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France, le 9 novembre 2010, pour répondre directement, mais sans le nommer, au député Jean Leonetti.

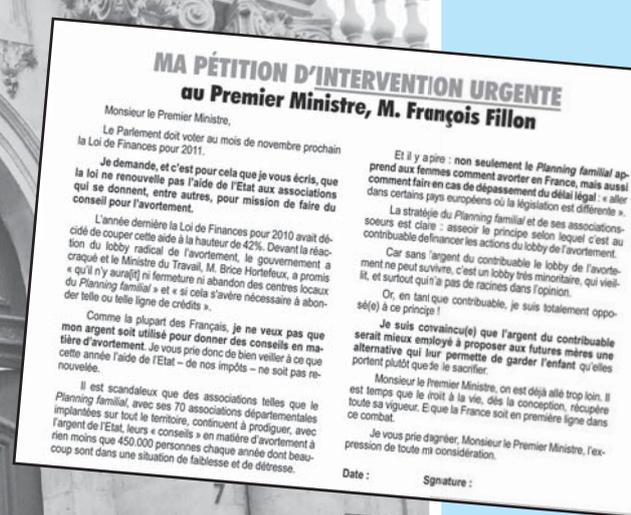
Le cardinal a rappelé que la bioéthique est un sujet où se joue « la cohérence entre le respect de la dignité humaine et le progrès des techniques biomédicales ». Un dialogue objectif et complet sur ce thème délicat, a précisé le cardinal, « n'accepte pas l'obscurantisme ni l'opinion versatile qui se justifie de ses changements en inventant différentes catégories d'éthique, comme si la responsabilité dans le respect de la dignité humaine était à géométrie variable selon que l'on est scientifique ou que l'on est politique ».

Il faut rester vigilant sur les manœuvres des apprentis sorciers de la recherche biomédicale lors du prochain débat parlementaire. ●

Dans sa lettre de remise, l'association insistait sur le fait que « en 2010, l'argent du contribuable a abondé pour 3 500 000,00 euros le financement des opérations menées par les associations radicales appartenant au lobby pro-avortement » et que « le Gouvernement dispose donc de toute la latitude nécessaire pour supprimer une aide publique attribuée non par les députés mais des ministres dans le cadre de la compétence réglementaire, et sous la pression ».

Droit de Naître faisait aussi voir au Premier ministre que « en ces temps de restrictions budgétaires sévères comme celles auxquelles nous assistons justement dans plusieurs domaines – y compris certains de grande importance – proroger le budget alloué aux associations de conseil en avortements résonnerait comme un grave parti pris idéologique ».

L'argent du contribuable devrait être au contraire employé à proposer aux futures mères une alternative les aidant à garder l'enfant qu'elles portent au lieu de le tuer ! ●



Le 6 novembre, les féministes pro-avortement ont manifesté... leur désarroi !



En marge de la manifestation contre la réforme des retraites, le 6 novembre dernier, l'Association Nationale des Centres d'Interruption de Grossesse et de Contraception, la Coordination des Associations pour le Droit à la Contraception et à l'Avortement et le Planning familial ont convoqué leurs militantes dans la rue.

Un peu plus de 2 000 ont répondu à l'appel à Paris.

Mais le moral des troupes est au plus bas et la manifestation a été l'occasion pour la vieille garde d'exprimer son désarroi devant le vent de l'opinion qui tourne.

Voici quelques-unes de leurs déclarations à la presse glanées sur internet :

– L'avortement « reste un tabou encore fortement ancré dans les mentalités de la société française » (*Mouvement français pour le planning familial*).

– « Ce sujet n'est pas si facile à aborder. Car on a le sentiment qu'il reste un tabou autour de l'IVG, un fond de culpabilité » (Caroline de Haas, porte-parole de *Osez le féminisme*).

– « La plupart de ceux qui pratiquent l'IVG sont d'anciens militants qui partent progressivement à la retraite. Le fondement du métier de médecin est de donner la vie et de la

sauver. Ils sont peu enclins à faire des IVG : beaucoup le font à contrecœur voire pas du tout » (Marie-Laure Brival, présidente de l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception).

– « Il y a de plus en plus de médecins qui refusent de pratiquer des IVG » (Maya Surduts, du *Collectif pour les droits des femmes*).

– « En voyageant sur le net ce matin pour préparer mon discours, j'ai réalisé dans les commentaires des internautes qu'il y avait encore plein de gens contre l'avortement » (Jade, journaliste *free-lance*).

– « Pratiquer l'IVG reste soit une corvée obligatoire, soit un acte de militantisme » (Sophie Gaudu, responsable du centre d'avortement à l'hôpital Port-Royal).

– « A l'inverse de toutes les autres spécialités médicales, vous ne voyez jamais de plaque devant les cabinets où il est inscrit "pratique l'IVG" » (*Les Inrocks*).

– « Personne ne souhaite être catalogué comme avorteur professionnel » (Marc-Alain Rozan, président du *Syndicat national des gynécologues et obstétriciens français*).

– « [L'avortement chimique] revient à imposer aux femmes la vision d'un fœtus entier qui pend à son cordon entre leurs jambes alors qu'elles sont seules chez elles. Cela



L'AVORTEMENT : un geste lourd de conséquences

fait aussi horriblement mal. C'est de la maltraitance pure et simple » (Sophie Gaudu).

– « Dans une période où les valeurs conservatrices font leur retour, où le mouvement *pro-life* se renforce et où le système de santé publique est en danger, le droit à l'avortement ne doit pas devenir un droit inaccessible » (Déclaration officielle d'*Europe Ecologie-Les Verts*).

– « Un avortement est encore considéré comme un échec et les femmes doivent toujours se justifier quand elles en parlent » (*Alternative libertaire*).

– « La culpabilité des femmes qui avortent ou ont avorté est toujours d'actualité. Cette culpabilité est relayée par un mari, un médecin, un grand frère, un parent, un copain, etc. Combattre pour la défense de son droit plein et entier à la contraception et à l'IVG, c'est, pour une femme, revendiquer la libre disposition de son corps » (*Bella Ciao*).

– « Contre le “croyez et multipliez” des autorités Vaticanes, nous défendons notre choix de ne pas enfanter ! (...) Contre les lobbys et les fanatiques catholiques qui ne cessent d'évangéliser le monde, nous dénonçons leurs pratiques iniques. De nombreux pays vivent sous le joug du Vatican » (*Espace Lesbiennes of Color*). ●

« Je trouve qu'on banalise trop l'avortement »

Voici deux témoignages parus dans *Paris-Normandie*, le 7 novembre dernier. Les prénoms des personnes citées ont été changés par le journal :

Audrey avorte seule à 19 ans

« Comme j'avais mes règles, je ne m'imaginai pas être enceinte. J'ai tout de même fait un test. Quand je l'ai annoncé au garçon, il m'a traitée de *** : l'enfant ne pouvait pas être de lui. J'étais anéantie. Impossible de garder l'enfant sans papa. En plus, je faisais mes études, mes parents avaient leurs propres problèmes, ils n'auraient pas pu s'en occuper.

« J'ai voulu avorter toute seule. Je me sentais un peu honteuse. J'ai dû attendre 15 jours avant d'avorter sous anesthésie à l'hôpital. Mon ventre s'était arrondi. Et quand je suis revenue à la maison, j'ai eu cette impression de vide. L'avortement est loin d'être anodin, il ne faut pas trop dramatiser ce geste. Pendant longtemps, je me suis interdit d'y penser. C'était très dur de voir des bébés, je me demandais comment le mien aurait pu être. Si le papa ne m'avait pas laissée, ça aurait peut-être été différent. J'ai fait ensuite une psychothérapie, j'avais besoin de me reconstruire. »

Claire, 34 ans, subit une IVG interminable

« Pendant un an, mon compagnon et moi essayions d'avoir un enfant. Sans succès. On s'est quittés puis retrouvés. Juste une nuit. Je suis tombée enceinte. Au départ, on a décidé de le garder. Mais très vite, la grossesse se compliquait, je devais rester allongée jusqu'au terme. Et puis, horreur, j'ai eu un doute sur la paternité ! A trois jours d'intervalle, j'avais retrouvé un ancien amant. Ça commençait à faire beaucoup. J'ai décidé d'avorter. J'ai pris rendez-vous chez un avorteur. Un type absolument immonde qui m'a dit, alors que j'étais en larme : « mademoiselle, vous sentez mauvais ! ».

« J'ai fait une IVG de ville, bien que, et je m'en suis aperçue plus tard, j'avais dépassé les délais. Jamais je n'aurais dû rentrer chez moi. Pendant trois jours les douleurs ont été insupportables. Je perdais beaucoup de sang. Le médecin m'assurait que c'était normal. On a finalement découvert qu'il restait des résidus. Puis une endométriose, une maladie qui a compliqué l'IVG. Celle-ci aurait dû avoir lieu à l'hôpital. Au bout de quatre mois, ça a été terminé.

« Pour moi, il y a un avant et un après. Oui, je culpabilise. Et je trouve que l'on banalise trop l'avortement. » ●



8 639 Français tendent leur CARTON ROUGE au tout-avortement de Mme Roselyne Bachelot

Droit de Naître a délivré, mi-septembre, 8 639 cartons rouges au ministère de la Santé...

8 639 amis et antennes locales de l'association réclamaient la mise hors jeu de la politique du tout-avortement de Roselyne Bachelot.

L'annonce de rupture par rapport à Mai 68 avait suscité une illusion : le slogan féministe « Avortement libre et gratuit ! » appartiendrait peut-être bientôt au passé...

Roselyne Bachelot est devenue à elle seule le signe du contraire, car elle s'est comportée au ministère de la Santé comme une vieille militante du MLF.

– Elle a réduit le délai moyen pour avorter à une semaine

– Elle subventionne tant et plus le *Planning familial*

– Elle augmente la rémunération de l'avortement comme jamais : tarification de l'acte médical multipliée par deux rien qu'en 2010!

– Elle confesse que son but a été « d'augmenter le nombre » des avortements chimiques par la pilule RU-486.

À contre-courant des attentes de la majorité des Français, elle n'a eu de cesse de garantir ce qu'elle a appelé « un très bon accès des femmes à l'avortement ».

Droit de Naître l'avait avertie : qui sème le vent récolte la tempête.

Les dernières statistiques annoncent 227 000 avortements annuels en France – chiffre stable quoiqu'en légère augmentation depuis 20 ans – ce qui démontre l'échec total des gouvernements à faire reculer la suppression des enfants avant la naissance.

Pire : pour les jeunes mineures de 15 à 17 ans, le nombre des avortements a augmenté de 20 % en 8 ans !

Et Roselyne Bachelot assume fièrement sa politique.

Qu'elle en assume donc les échecs... ●



Le forfait avortement augmenté de 50%

A la veille d'une manifestation féministe, le 6 novembre dernier, pour défendre le supposé « droit des femmes à l'avortement », le ministère de la Santé a annoncé qu'il tiendra la promesse faite par Mme Roselyne Bachelot, en mars dernier. Ainsi, les forfaits versés par la Sécurité sociale aux établissements pratiquant des avortements seront

effectivement augmentés de 50% avant la fin de l'année.

Selon le site *latribune.fr*, la mesure coûtera environ 27 millions d'euros supplémentaires, à ajouter à l'exorbitant coût annuel de l'avortement qui s'établissait jusqu'à présent à 51 millions d'euros (sortis des poches des contribuables, évidemment). ●



Courrier des Autorités

» « Je tâche de dispenser... »

✓ « Très touché par vos souhaits à l'occasion de mon anniversaire. (...) Je vous remercie encore, sachez que comme j'ai découvert récemment la « communication » je tâche de dispenser « que même en cas de viol de la maman, un enfant n'est pas responsable des erreurs de son père. »
M. P. G. de Levallois (92)

✓ « On ne peut, à la fois, prôner l'avortement et exiger de majorer les retraites en travaillant moins et en oubliant que ce sont nos enfants qui paieront nos retraites. » M. et Mme Y. D. R. de Bergerac (24)

✓ « Je dis à ceux que je connais et qui se plaignent du montant de leur retraite ou de son éventuelle durée..., qu'ils pensent aussi au fait que les jeunes ne naissant plus par les progrès de l'avortement, ne seront pas là pour cotiser pour eux ! » M. H. C. de Marseille (13)

» « Pourquoi une femme commet-elle une faute grave... »

✓ « Il y a quelque chose que je n'arrive pas à comprendre : pourquoi une femme commet-elle une faute grave quand elle tue ses enfants à la naissance et pourquoi cet acte devient-il une bonne action lorsqu'il est commis avant la naissance ? »
Un prêtre ami de l'association

» **Mgr André-Joseph Léonard, Archevêque de Malines-Bruxelles** : « Sachez que j'apprécie hautement votre travail et votre dévouement dans le combat contre la "culture de mort". »

» **Mgr Maurizio Bravi, chargé d'affaires à la Nonciature de Paris** : « Votre action en faveur du respect de la vie est évidemment à encourager, car toute vie humaine est sacrée, depuis la conception jusqu'au dernier souffle. »

» **Mme Catherine Morin-Desailly, sénatrice de la Seine-Maritime** : « J'ai bien reçu votre courrier en date du 7 courant par lequel vous me transmettez le premier numéro de la rentrée du bulletin de liaison entre *Droit de Naître* et ses correspondants. Je vous remercie de m'avoir transmis ce document précieux. Particulièrement sensible aux thématiques relatives aux femmes, j'y accorderai toute mon attention. »

» **M. Jean Proriol, député de la Haute-Loire** : « J'ai pris connaissance avec intérêt des articles qu'il [le bulletin] contient. Pour votre information, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les questions écrites [concernant les conséquences psychologiques de l'avortement et le risque d'un usage eugénique abusif du diagnostique pré-implantatoire] que j'ai déposées ces derniers mois concernant les problèmes liés à l'IVG. »

» **M. Alain Suguenot, député de la Côte-d'Or** :
« Vous appelez tout particulièrement mon attention sur les conditions actuelles de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse et des débats qui entourent cette importante question. »

« Par conséquent, vous pouvez être assuré que je demeure très attentif à ce dossier et ne manquerait pas de m'inspirer de l'ensemble de vos réflexions dans le cadre de mon travail parlementaire. »

» **Cécile Dumoulin, député de la 8e circonscription des Yvelines** : « Je tenais à vous en remercier [de l'envoi du bulletin] et à vous assurer que je n'ai pas manqué de prendre connaissance de cette publication avec intérêt. »

✓ « Votre action aboutit à sauver la vie de tout-petits condamnés à mort par l'égoïsme et les pêchés humains par ceux qui veulent obéir d'abord à Satan homicide et menteur dès l'origine. *Droit de Naître* est un mouvement très bienfaisant qui mérite d'être soutenu et promu. Il est très vertueux, tout droit dirigé vers la sainteté. Une valeur sûre ! » Mme M. J. H. de St Calais (72)



Nouvelle proposition de loi visant à légaliser le suicide assisté

Le lobby de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) fait mouche. Des sénateurs de gauche viennent de déposer une proposition de loi visant à légaliser l'euthanasie, qui devrait être débattue en début d'année prochaine.

Le texte s'inspire largement de la législation permissive des Pays-Bas et de la Belgique, à l'origine de nombreux abus.

La proposition de loi sénatoriale prévoit la légalisation du suicide assisté pour des personnes

qui se trouveraient en « phase avancée » d'une « pathologie grave et incurable » ; autrement dit des personnes qui ne sont pas en fin de vie, mais simplement handicapées, dépendantes ou âgées. Un critère de « souffrance psychique », impossible à mesurer, est invoqué, ouvrant ainsi les portes à toutes les dérives.

Il faut demander aux sénateurs de la majorité de rejeter l'euthanasie avec fermeté et de réaffirmer que la mission des soignants n'est pas de donner la mort, mais de guérir et/ou de soulager les souffrances. ●

Le droit à l'objection de conscience sort renforcé

Grâce à la mobilisation des militants pro-vie, le 7 octobre dernier, le Conseil de l'Europe a rejeté un projet de résolution visant à limiter le droit à l'objection de conscience concernant l'avortement et l'euthanasie.

La résolution qui a finalement été adoptée porte sur « Le Droit à l'objection de conscience dans le cadre des soins médicaux légaux ». Elle protège et réaffirme le droit à l'objection de conscience, et interdit toute pression ou discrimination à l'égard du personnel médical qui, pour des raisons de conscience, choisirait de ne pas pratiquer un avortement ou une euthanasie.

Elle garantit aussi à des établissements hospitaliers le droit d'invoquer l'objection de conscience pour ne pas pratiquer d'avortement. ●

Les Nouvelles de Droit de Naître est une publication de l'Association Droit de Naître.

Responsable de la publication :
M. Marc Balestrieri
Droit de Naître : 39 av. Pasteur
92400 Courbevoie
Tél. : 01 49 05 48 99
Fax : 01 47 68 84 79
E-mail :
contact@droitdenaitre.org
Site : www.droitdenaitre.org
Flashage-impression :
GEIE Européenne de Médias
ZI St-Arnoult 28170
Châteauneuf-en-Thymerais
RCS C383983798

Le fil de la Vie !

N° Vert 0 800 880 521